

LES SESSIONS SCIENTIFIQUES DES REPRESENTANTS DES CHAIRES DE DROIT CONSTITUTIONNEL

En 1959, pour la première fois, s'est tenue le 29 et 30 mai à Wrocław une conférence scientifique des représentants des chaires de droit constitutionnel. Les chaires, homologues à Lublin, à Toruń et à Wrocław ont pris l'initiative de convoquer périodiquement les sessions analogues. Dès la première session tenue à Wrocław ce genre de réunions a éveillé un vif intérêt et s'est acquis beaucoup d'enthousiastes. En définitive la décision a été prise de convoquer chaque année une conférence consacrée à des problèmes déterminés d'avance, et réunissant tous les travailleurs scientifiques, spécialistes du droit constitutionnel.

L'objectif principal des sessions consiste à rapprocher mutuellement les travailleurs scientifiques de la même discipline et à discuter librement sur les problèmes d'actualité relevant du droit constitutionnel ainsi que sur certaines questions de méthodologie, de planification scientifique et de didactique. Les conférences ont le mérite incontestable du point de vue éducatif d'attirer les jeunes travailleurs scientifiques que prennent part à l'élaboration des rapports et à discussion. Les rapports présentés aux sessions sont publiés, en règle générale, dans des revues scientifiques ou sous la forme des éditions spéciales. Ils sont photocopiés et distribués parmi les participants.

On a adopté comme règle que chacune des sessions est consacrée à un problème assez vaste. Il est choisi parmi les plus discutables et, si possible, répondant aux besoins actuels de la pratique. Les discussions sont particulièrement animées et très utiles pour les travaux en chaires.

La première session, de Wrocław, a été consacrée au problème de la souveraineté du peuple dans l'Etat socialiste. Huit rapports ont été présentés: *La conception marxiste*

du pouvoir du peuple (prof. K. Biskupski); *Le nouveau style du travail de la Diète de la République Populaire de Pologne* (prof. A. Mycielski); *Les garanties institutionnelles de la souveraineté du peuple dans la Commune de Paris* (dr I. Grajewska); *Certains problèmes que soulèvent les formes de la réalisation de la souveraineté du peuple* (J. Kolczyński, licencié en droit); *La forme et le contenu du pouvoir législatif* (prof, agrégé 2. Izdebski); *La souveraineté du peuple et la légalité* (dr F. Siemiński); *La position du représentant dans les Etats socialistes* (W. Popkowski, licencié en droit); *Certains problèmes du système électoral et la réalisation du principe de la souveraineté du peuple* (A. Patrzalek, licencié en droit). Il convient de remarquer que sur huit rapports cinq étaient rédigés par de jeunes travailleurs scientifiques (chargés de cours ou assistants).

La session suivante a eu lieu les 17 et 18 mai à Toruń et a rassemblé les représentation de toutes les chaires de droit constitutionnel. Elle a été consacrée aux problèmes généraux du parlementarisme. Trois rapports ont été présentés: *L'origine de la position du parlement dans le système des organes du pouvoir de classe* (prof. K. Biskupski); *La portée de l'acte législatif* (prof, agrégé 2. Izdebski); *Certains problèmes de la technique parlementaire* (prof. A. Mycielski). Les rapports ont suscité une vive discussion à laquelle ont pris part 22 personnes.

La troisième session organisée par la chaire de droit constitutionnel à Lublin s'est tenue à Kazimierz en mai 1961. Du point de vue de thèmes discutés elle peut être considérée comme la suite de la session de Toruń. A l'exception du rapport du professeur Biskupski, consacré à un problème général (*L'origine du modèle du système politique*) tous les autres mémoires concernaient l'institution du parlement: *L'activité des organes supérieurs de l'administration d'Etat, consistant à créer des normes légales* (prof, agrégé W. Zakrzewski); *Le contrôle de la constitutionnalité des lois* (dr J. Zakrzewska); *La fonction de la Diète, consistant à exercer le contrôle* — K. Gościński, licencié en droit.

Une discussion particulièrement intéressante et animée a été suscitée par les rapports présentés à la session organisée à Lodz en mai 1962: *La démocratisation du processus législatif en Pologne Populaire* (prof. St. Rozmaryn); *L'objet du droit constitutionnel* (maître de conférences 2. Izdebski); *L'objet de la science du droit constitutionnel* (prof. K. Biskupski). Au cours de la discussion particulièrement animée sur les thèses avancées dans le rapport du professeur Rozmaryn les participants ont formulé plusieurs voeux à l'égard de la pratique parlementaire. Les idées originales exposées dans le rapport du professeur Izdebski ont suscité un vif intérêt. A côté de sujets purement scientifiques on a échangé des opinions sur les plans scientifiques et sur le développement des cadres dans le domaine du droit constitutionnel.

La dernière session a été organisée par la chaire de droit constitutionnel de l'Université Jagellonne à Cracovie — le 17 et le 18 mai 1963. Les rapports suivants ont été présentés: *La règle constitutionnelle de l'administration judiciaire de la justice* (prof, agrégé St. Włodyka); *Certains problèmes du droit constitutionnel contemporain des Etats bourgeois — le contrôle de la constitutionnalité des lois* (dr J. Zakrzewska et maître de conférences M. Sobolewski). Aussi bien le premier que le second rapport ont éveillé une très vive polémique.

Les sessions scientifiques des chaires de droit constitutionnel sont devenues une tradition de nos facultés de droit. Elles contribuent efficacement à activer la vie scientifique dans le domaine du droit constitutionnel, fournissent un bon moyen d'enseignement pour les jeunes travailleurs scientifiques, donnent l'occasion d'un échange de vues sur les problèmes méthodologiques, didactiques et de planification scientifique. Tout permet de croire que cette tradition se maintiendra.